

# Communauté de Communes du Plateau Picard

## Rapport d'activité 2008

### Le territoire et les assemblées délibérantes

#### Organigramme

---

La Communauté de communes du Plateau Picard est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) créé par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999 ; elle comprend 52 communes pour 27 444 habitants (recensement 1999).

Elle est représentée par son président, Frans DESMEDT, assisté de six vice-présidents, et est administrée par un conseil communautaire et un bureau.

#### Le conseil communautaire

Chaque conseil municipal désigne parmi ses membres un ou plusieurs délégués titulaires (nombre déterminé selon la population de la commune) ainsi que les délégués suppléants.

Les 77 délégués (titulaires ou suppléants) délibèrent au sein du conseil communautaire dans les domaines qui sont de sa compétence, et notamment, les affaires budgétaires, les questions relatives à la composition et au fonctionnement de la communauté de communes, l'adhésion à un établissement public, la délégation d'un service public...

#### Le bureau

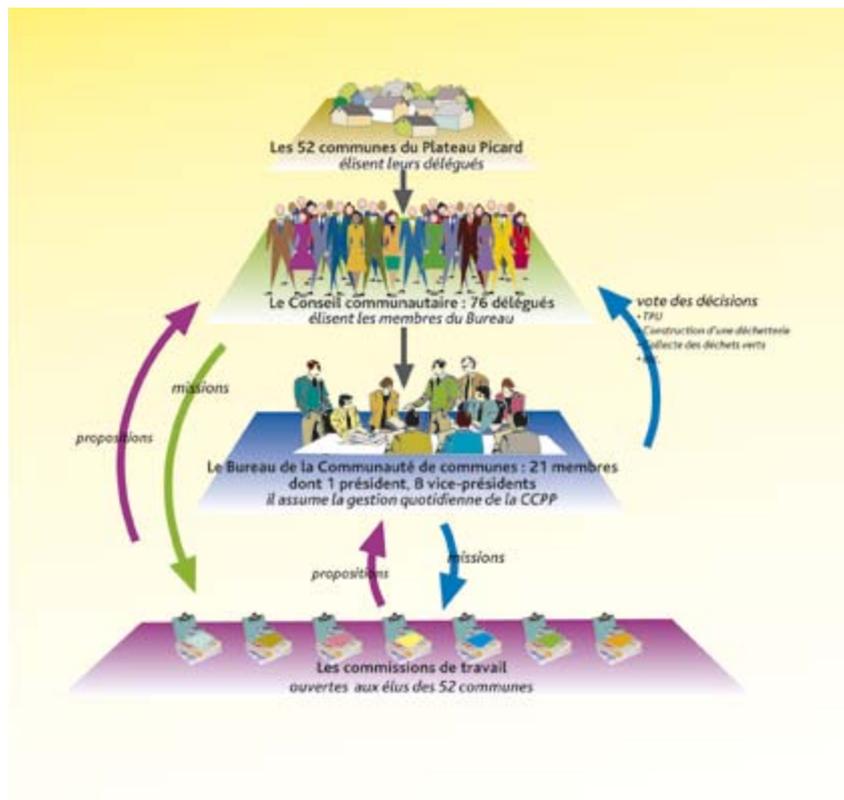
Composé du Président, des six vice-présidents et de dix-huit autres membres élus parmi le conseil communautaire, le bureau est chargé, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer, d'exécuter les décisions du conseil.

De plus, au titre d'une délégation d'attributions du conseil, le bureau, peut notamment, fixer les tarifs à caractère non fiscal des services, conclure des locations d'une durée excédant douze ans, vendre des biens mobiliers au-delà de 8 000 euros...

#### Les sept commissions de travail

Les sept commissions de travail permanentes ont été créées par le conseil parmi ses membres, pour l'assister, ainsi que le président et le bureau, dans la préparation des décisions et le suivi de leur exécution :

- Habitat, logement et aménagement
- Développement économique
- Déchets ménagers
- Eau et assainissement
- Travaux, bâtiments, voirie et services techniques
- Vie sociale
- Action culturelle



# Les compétences de la Communauté de communes

Une communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fondé sur la libre volonté des communes qui le constituent de se fédérer autour d'un projet commun, pour développer et aménager le territoire qu'elles forment ensemble. Pour élaborer et réaliser ce projet, les communes choisissent de transférer à leur communauté un certain nombre de leurs compétences que cette dernière exerce alors en leurs lieux et places.

La loi a doté les communautés de communes de domaines (groupes ou blocs) dans lesquels les communes membres doivent délimiter des compétences (ou parties de compétences), au regard d'un « intérêt communautaire » qui leur est propre et dont elles définissent elles-mêmes les critères (voir plus loin).

Ainsi, les communes doivent obligatoirement transférer à la communauté des compétences d'intérêt communautaire dans deux domaines : aménagement de l'espace et développement économique, et dans au moins un des cinq domaines suivants : protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, voirie, équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement primaire, action sociale.

Les communes peuvent également transférer à la communauté des « compétences facultatives » dans tout autre domaine de leur compétence.

Par ailleurs, ce qui est le cas de celle du Plateau Picard, les communautés de communes qui ont adopté une taxe professionnelle unique pour tout leur territoire perçoivent, de la part de l'État, une dotation de fonctionnement plus importante, si elles exercent des compétences dans au moins quatre des six groupes : développement économique, aménagement de l'espace, voirie, logement social, gestion des déchets, équipements sportifs.

## Principes

---

### Le principe de spécialité des compétences

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

### Le principe d'exclusivité des compétences

Lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie. Selon ce principe, toute délibération du conseil municipal, toute action ou toute inscription de dépense au budget communal se rapportant à cette compétence sont illégales. Les compétences des communes membres et de l'EPCI sont exclusives les unes des autres.

### L'intérêt communautaire

Pour les Communautés de communes, il appartient aux communes membres de définir et préciser, à l'aide de critères qu'elles déterminent elles-mêmes, la ligne de partage, dans chaque domaine soumis par la loi à la notion d'intérêt communautaire, entre la compétence ou partie de compétence qui sera confiée à la communauté et celle qui restera communale.

La loi est venue assouplir les deux principes complémentaires de spécialité et d'exclusivité des compétences, notamment en légalisant des pratiques existantes, telles que le partage de services entre EPCI et communes membres (« mutualisation » des moyens humains et matériels), et en autorisant le versement réciproque de subventions (fonds de concours) entre EPCI et communes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements.

# Compétences exercées

---

La communauté de communes exerce, au lieu et à la place des communes membres, les compétences suivantes :

## En matière d'aménagement de l'espace

- Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu ; (La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois) ;
- Aménagement rural ;
- Plan intercommunal des déplacements ;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ; (Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP)
- Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

## En matière de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités ; est notamment concernée, la nouvelle zone en cours d'aménagement à Argenlieu, commune d'Avrechy ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

## En matière d'environnement

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés ;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau ;
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement ;
- Assainissement autonome ;
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

## En matière de mise en valeur du paysage

- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

## En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

## En matière de politique de l'habitat et du logement

- Programme local de l'habitat ;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants ;
- Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

## En matière scolaire

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2<sup>ème</sup> degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2<sup>ème</sup> degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

## En matière de voirie et de transport

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire, les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
- Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relient à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (*transférée le 12 mars 2007*).

## En matière de services sociaux

- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

## En matière de développement culturel

- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

## En matière d'équipements et de services sportifs

- Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;
- Organisation de manifestations sportives intercommunales.

## En matières diverses

- Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Espaces publics numériques.

# Les réalisations

Présentées non pas par ordre de compétence, mais par rapport au poids des dépenses constatées au compte administratif 2008.

## Déchets ménagers

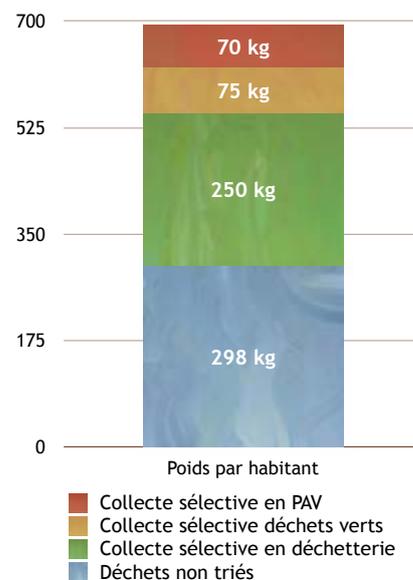
En 2008, la communauté a collecté et traité 18931 tonnes de déchets pour un coût total du service de plus de 2 millions d'euros.

### Répartition des tonnages

Tableau n° 1 : répartition par flux des tonnages collectés en 2008

Flux	Quantités (tonne)	Poids (kg) par habitant par an	Part de la production (%)
Déchets non triés	8 130 (- 3 %)	298	43
Collecte sélective en PAV	1 923 (+1 %)	70	10
Collecte sélective Déchets verts	2 044 (+11 %)	75	11
Collecte sélective en déchetterie	6 834 (+3 %)	250	36
<b>TOTAL</b>	<b>18 931 (+1 %)</b>	<b>693</b>	<b>100</b>

Population CCPP (RGP 1999) - 27 300 hab.

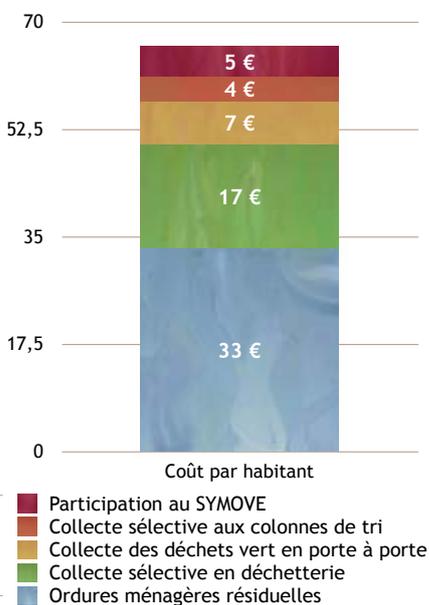


### Répartition des coûts

Tableau n° 2 : répartition des coûts par flux de déchets en 2008 :

Flux	Coûts collecte et traitement	Coûts (€) par habitant par an	Part de la dépense (%)
OMr	903 403 €	33,09 (-2 %)	45
Collecte sélective en PAV	295 129 € (dépenses)	10,81 (dépenses) (+9 %)	15
	190 463 € (recettes)	6,97 (recettes) (+26 %)	
Collecte sélective Déchets verts	182 925 €	6,70 (+14 %)	9
Collecte sélective en déchetterie	484 227 € (dépenses)	17,74 (dépenses) (+6 %)	24
	20 539 € (recettes)	0,75 (recettes)	
Participation SY-MOVE	136 480 €	5 (+20 %)	7

Population CCPP (RGP 1999) - 27 300 hab. Les recettes d'Éco-Emballages perçues directement par le Symove et imputées ultérieurement sur les factures de tri sont intégrées aux calculs.



- 2 déchetteries
- 379 colonnes de tri sélectif
- 6 types de conteneurs, 6 843 distribués dont 65 % sont des 80 litres.
- 432 composteurs vendus

## Petite enfance

---

Le service de la Petite Enfance est Installé depuis février 2008 dans de nouveaux locaux baptisés « la **Maison Petite Enfance Pierre Guyard** ».



Cet investissement d'un montant de 1 195 000, financé à 55 % sur les fonds libres, a permis de mieux répondre aux besoins d'accueil des usagers (4600 visiteurs), de favoriser les réunions avec les professionnels, de dynamiser les ateliers créatifs, et surtout de regrouper le personnel et le matériel nécessaires au bon fonctionnement du service.

En partenariat avec la CAF, ce service développe la politique globale en faveur de la petite enfance qui se concrétise par :

- deux relais assistantes maternelles chargés d'accompagner, d'une part, les assistantes maternelles du territoire, et d'autre part, les familles ayant des besoins de garde permanente de leurs enfants.
- un centre documentaire et un parc de jouets et de matériel à disposition des assistantes maternelles
- une halte-garderie en lieux fixes (2) ou itinérants (9) pour satisfaire les demandes de garde temporaires sur le territoire
- l'accueil périscolaire et les centres de loisirs pour les moins de six ans organisés par les communes membres.

L'année 2008 marque la fin du contrat triennal et a conduit à un diagnostic du service qui révèle :

- une efficacité des relais assistantes qui permet le développement des emplois d'assistantes maternelles (285 AM) et parallèlement celui du nombre d'enfants accueillis (537), mais avec une répartition déséquilibrée selon les secteurs,
- une fréquentation très contrastée en halte-garderie avec un taux d'occupation de près de 70 % (415 enfants accueillis) et un coût plus élevé de l'itinérant qui pénalise financièrement la communauté.

Une réflexion sur l'optimisation et l'adaptation du service à la demande (accueil à la journée) est en cours mais reste tributaire des orientations de la CAF.

Par ailleurs, afin de favoriser l'organisation de centres de loisirs dans les communes, la communauté participe financièrement à la formation des animateurs.

## Affaires scolaires

---

### Participation légale

La communauté de communes remplace ses communes membres pour la participation légale aux dépenses réalisées par le département de l'Oise pour la rénovation des collèges de Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée.

Cette participation prévue jusqu'en 2014 a représenté plus de 189 000 € en 2008.

### Rénovation des gymnases

Par ailleurs, 2008 a vu la fin des travaux de rénovations des gymnases de Maignelay-Montigny et St Just en Chaussée, permettant aux élèves et aux nombreuses associations de bénéficier d'un équipement fonctionnel et sécurisé.

Cette vaste opération a fait l'objet de deux autorisations de programme d'un montant global de 2 833 324 euros et un financement sur les fonds libres à hauteur de 997 099 euros.

### Apprentissage de la natation

Depuis 1991, la communauté de communes favorise l'apprentissage de la natation en milieu scolaire afin que les élèves entrant en classe de sixième sachent nager.

Ce service s'adresse aux élèves de la classe maternelle grande section aux CM2.

Ne disposant pas de piscine sur son territoire, la communauté utilise, par convention, les piscines de Montdidier, Bresles et Estrées-Saint-Denis; elle finance le transport par bus ainsi que la location de bassin.

Pour l'année scolaire 2007/2008, **2007** élèves ont bénéficié de ce service dont le coût total s'est élevé à 138920,60 euros; le Conseil Général subventionne le transport et a versé 10711,44 euros. Le coût par élève s'élève donc à **64 euros**.

## Voirie

---

Concernent la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire

En investissement 2 opérations subventionnées par Conseil Général :

- Réfection de la voie Royaucourt-Abbémont pour plus de 367 000 euros
- Nouvelle voie ZI Est de Maignelay pour 269 000 euros

En fonctionnement, le gravillonnage des voies communales et d'intérêt communautaire : 308 000 euros.

## Service de livraison de repas à domicile

---

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, la communauté de communes livre quotidiennement un repas complet aux personnes âgées de 60 ans ou à des personnes ayant momentanément des difficultés pour confectionner leurs repas.

Le service des repas concerne 130 foyers, 40 communes et s'adresse à des personnes relativement âgées puisque la moyenne d'âge est de 82 ans.

Assuré par cinq personnes à temps partiel, il a livré 33 785 repas en 2008 (+8 % par rapport à 2007), au prix unitaire de 6,65 €, et tend quasiment à l'équilibre.

La qualité et la diversité des repas proposés ainsi que les contacts personnels auprès des usagers, font de ce service un maillon indispensable du maintien à domicile des personnes âgées.

Le renouvellement du marché de livraison en 2009 conduira à diversifier davantage l'offre afin de développer ce lien avec les aînés.

## Interventions économiques

---

C'est une compétence qui s'exerce de différentes manières, à savoir création d'une zone d'activité économique et partenariat associatif fort.

**La zone d'activités économiques d'Argenlieu** est à ce jour, la seule zone d'intérêt communautaire; son aménagement vise à attirer de nouvelles entreprises, et/ou à pérenniser celles du territoire.

Avec les derniers terrains achetés en 2008, la communauté est maintenant propriétaire de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la première tranche d'une surface de 4 hectares; le planning laisse projeter une commercialisation des lots aménagés en 2010. Cependant, un premier terrain ne nécessitant pas de travaux particuliers a pu être revendu au cours de cet exercice.

En terme de partenariat, la communauté de communes adhère à **OISE EST INITIATIVE**, association dont la principale mission est d'accompagner le porteur de projet dans ses démarches, et de faciliter le montage financier en octroyant, en complément des établissements bancaires, des prêts d'honneur.

En 2008, la communauté a versé **19 978 €** et a contribué à la réalisation de **4** projets: 3 créations et une reprise d'activité représentant 7 emplois, pour un montant de prêt d'honneur de 26 000 €.

Le soutien pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi s'appuie sur le **versement de subventions** à divers organismes tels que la Mission Locale Rurale, la MNEF, le PLIE, l'association de la Recyclerie pour un montant total de plus de **143 000 euros**.

# Développement culturel

---

L'action culturelle de la Communauté de Communes du Plateau Picard s'articule autour de 3 compétences :

- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture à travers l'animation des bibliothèques ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

## Opérations en faveur des pratiques artistiques

### Le cinéma

Plusieurs opérations, en partenariat avec le cinéma Jeanne Moreau à Saint-Just-en-Chaussée, s'adressent aux jeunes de - de 20 ans.

Pour « Noël en Plateau Picard », la communauté prend en charge le transport en car, en plus des entrées.

Ces opérations recueillent un véritable succès auprès du public et des partenaires (CLSH et classes), et permettent à de nombreux jeunes du Plateau Picard d'accéder au cinéma plus facilement : **5 449 entrées au total de juillet 2008 à avril 2009.**

### Ateliers musicaux

Créés en 1999, les ateliers musicaux permettent aux enfants de 5-12 ans du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a favorisé la création de plusieurs ateliers musicaux sur le Plateau Picard.

Confiés aux deux écoles de Musique, les 14 ateliers répartis sur **7 communes** ont permis à 90 enfants au total de découvrir la pratique musicale et/ou vocale.

En complément des outils développés pour les pratiques musicales, figurent les **stages théâtre** avec la Comédie de Picardie et le **Chœur du Plateau Picard** qui, avec ses 34 choristes, a fait vibrer les amateurs de Carmen lors des 6<sup>èmes</sup> rencontres musicales.

### Animation du réseau bibliothèques

Comme chaque année, une formation spécifique aux bibliothécaires et bénévoles des points de lecture du Plateau Picard a été proposée ; elle a été complétée d'une Rando-lecture, d'une lecture musicale, sans oublier le **Printemps des Poètes**.

Cette manifestation, dont le thème 2008 était l'humour, a permis de sensibiliser **500 enfants**.

## Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale

### 6<sup>ème</sup> Festival « Rencontres Musicales », du 11 mai au 10 juin 2008

- 1 exposition « 100 ans de cinéma » (en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Oise) à la médiathèque de St Just et la bibliothèque de Maignelay
- 5 « soirées » dont 2 ciné-concerts, et les concerts des masterclasses de guitare et de piano.

Cette édition a accueilli 570 spectateurs sur **5 Communes**.

### 2<sup>ème</sup> Festival Jazz du Plateau Picard, du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2008

- **6 concerts** répartis sur **5 communes** du Plateau Picard et **1 commune** du Clermontois
- 1 400 spectateurs
- 1 atelier d'improvisation suivi par 7 musiciens
- Des rencontres avec les classes du Collège de Maignelay-Montigny

## Programmation théâtrale

En partenariat avec la Comédie de Picardie:

- 4 spectacles et 2 lectures: 15 représentations dans 11 communes du Plateau Picard et dans 2 bibliothèques.
- 800 spectateurs

La communauté a aussi organisé 4 concerts pour les **Lundis de Découvertes**, permettant de ravir 300 spectateurs sur 4 communes.

Enfin, à destination du Jeune Public, ont été programmées les soirées **Nouvelles Illustrées** et les représentations du **Cirqu'itinérant**.

*Carte récapitulative des manifestations culturelles en 2008-2009*



Les manifestations s'inscrivant dans une programmation intercommunale, c'est :

- une trentaine de spectacles accueillis en 2008-2009
- Entre 40 et 45 représentations réparties, dans la mesure du possible, sur l'ensemble du territoire
- une programmation comprenant :
- des spectacles et artistes professionnels, garants d'une programmation artistique de qualité
- les propositions et projets des acteurs artistiques et culturels locaux, impliquant des amateurs, élèves et habitants du territoire.

# Lutte contre la pollution et la protection de la ressource en eau

Dans le cadre du contrat territorial, en partenariat avec l'agence de l'eau, et dont l'objectif est la réduction et la maîtrise des pollutions, l'action de la communauté s'est articulée autour de plusieurs axes :

- **sensibiliser les enfants à la biodiversité** : organisation pour 9 classes d'une sortie « autour d'une mare » avec prise en charge du transport et encadrement par un animateur spécialisé.
- **maîtriser les pollutions diffuses** :
  - au niveau agricole : accompagnement de 8 exploitants agricoles volontaires pour la mise en place de mesures agro-environnementales sur trois Bassins d'Alimentation de Captage.
  - au niveau de la communauté : application du zéro phyto sur les 10 hectares d'espaces verts et proposition d'une charte d'entretien des espaces verts sur le territoire.
  - au niveau des particuliers : assistance aux communes et aux syndicats pour leurs projets d'assainissement et contrôles des installations autonomes dans le cadre du SPANC.

Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de contrôler et réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur demande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier. En contrepartie de ce service, le SPANC perçoit une redevance.

En 2008, 62 dossiers ont été instruits et 81 visites sur places effectuées pour 11 775 € de recettes.

## Amélioration du logement

### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et jusqu'au 31 décembre 2010, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une OPAH est une action d'aménagement qui vise à améliorer, dans un périmètre donné, les logements anciens privés en coordonnant l'action privée et l'action publique.

L'OPAH associe l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Oise et la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se sont engagés dans le cadre d'une convention à mobiliser des moyens (humains et financiers) au service des objectifs de l'OPAH.

La communauté de communes du Plateau picard, par cette démarche, répond à plusieurs problématiques : lutte contre le logement indigne, remise sur le marché de logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées, développement de l'offre locative en logement à loyer maîtrisé et réduction de la consommation énergétique des logements

Pour assurer la réussite de cette opération, la communauté de Communauté de Communes du Plateau Picard a mis en place un guichet unique pour aider gratuitement les personnes à rechercher tous les financements auxquels ils peuvent prétendre. Cette mission a été confiée au Cal Pact.

### Les aides directes de la Communauté de communes aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

Type de travaux pour les propriétaires occupants	Aide de la communauté de communes du Plateau picard*
Travaux d'isolation du logement	Jusqu'à 1 300 €
Installation d'une chaudière à condensation	Forfait de 300 €
Installation d'un chauffage utilisant une énergie renouvelable	Jusqu'à 1 000 €
Installation d'un chauffe-eau solaire	Jusqu'à 1 000 €
Installation d'une pompe à chaleur	Forfait 1 000 €

\* L'attribution des subventions est soumise à conditions de ressources. Plusieurs subventions peuvent être cumulées

Type de travaux pour les propriétaires bailleurs produisant des logements à loyer maîtrisé	Aide de la communauté de communes du Plateau picard
Travaux pour un logement à loyer intermédiaire	10 % du montant des travaux subventionnables
Travaux pour un logement à loyer conventionné	10 % du montant des travaux subventionnables
Travaux pour un logement à loyer social	5 % du montant des travaux subventionnables

## État de consommation de l'enveloppe de subvention de la CCPP par objectif au 31 décembre 2008

	Objectifs	Traites	%age	Crédits inscrits (3 ans)	Crédits attribués	%age
Économie d'énergie	57	25	44 %	44 000 €	22 476 €	51 %
Énergie renouvelable	12	6	50 %	13 000 €	5 844 €	45 %
Logements communaux	6	2	33 %	21 000 €	8 391 €	40 %
Loyer intermédiaire	35	13	37 %	56 875 €	29 649 €	52 %
Loyer PST/conventionné	8	5	62 %	28 800 €	19 677 €	68 %
Transformation d'usage	9	1	11 %	18 000 €	3 150 €	17 %
<b>TOTAL</b>	<b>127</b>	<b>52</b>	<b>41 %</b>	<b>181 675 €</b>	<b>89 187 €</b>	<b>49 %</b>

La communauté de communes a ainsi traité 52 dossiers et attribué 89 187 € de subventions sur une enveloppe triennale de 181 675 €.

## éco.logis 2008

Les conclusions d'une étude réalisée par l'ADEME et la Région Picardie montrent que 36 % de la consommation énergétique sur le Pays Clermontois - Plateau picard provient de l'habitat ; le chauffage représentant à lui seul 76 % de cette consommation.

Au-delà du programme de rénovation énergétique des logements existants qu'est l'OPAH, l'une des étapes clefs de notre action a été d'organiser sous la forme d'un salon de l'habitat et des énergies renouvelables, un lieu de rencontre entre le grand public et les acteurs susceptibles d'intervenir dans leur projet. Ce salon était baptisé « éco.logis 2008 ».

Organisé conjointement par les Communauté de Communes du Clermontois et du Plateau picard, il a accueilli 31 exposants sensibilisés au développement durable (artisans, cabinets d'expert en bâtiment, constructeurs de maisons individuelles, banques...). Ces professionnels y ont présenté les économies d'énergies, les nouveaux modes de chauffages, les chauffe-eaux solaires, les économies d'eau.

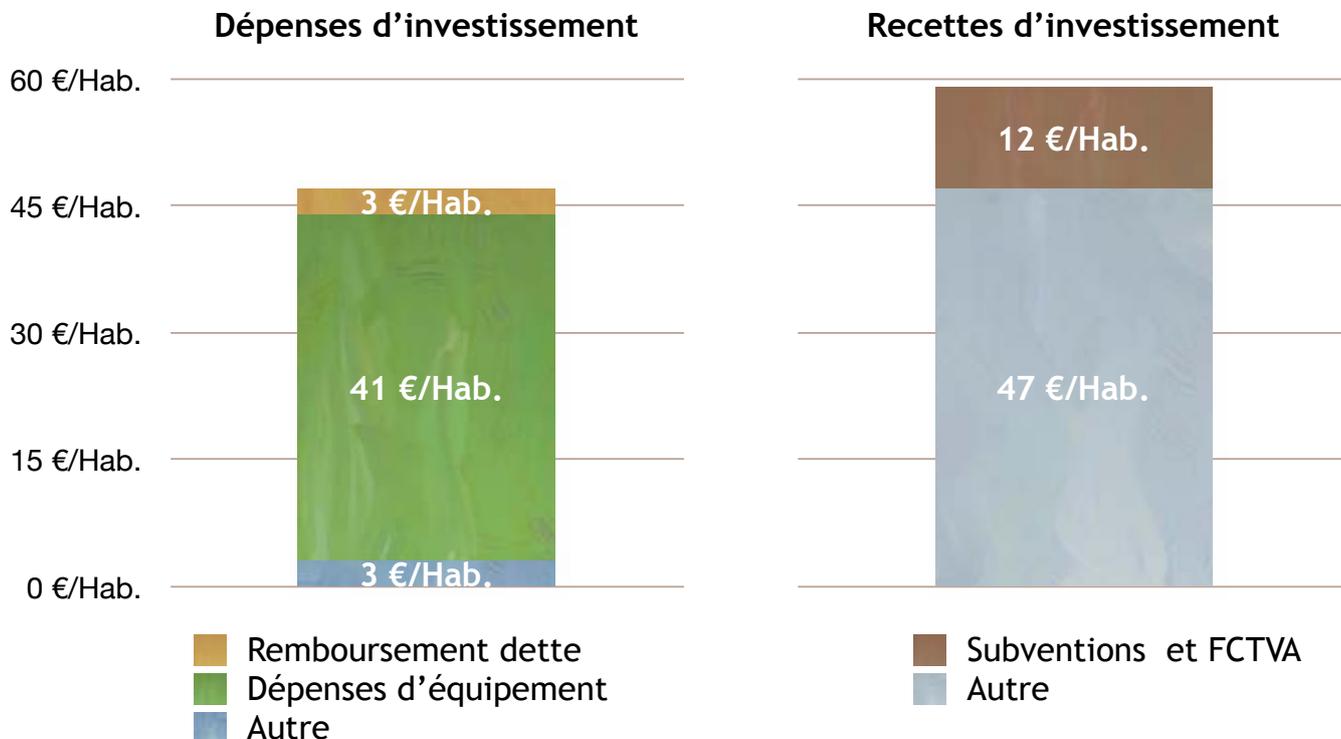
Avec son millier de visiteurs, ce salon gratuit a rencontré un large succès et a su, au travers de la participation des exposants, équilibrer son budget. L'opportunité de renouveler un tel salon en 2010 est à l'étude.

# Les moyens

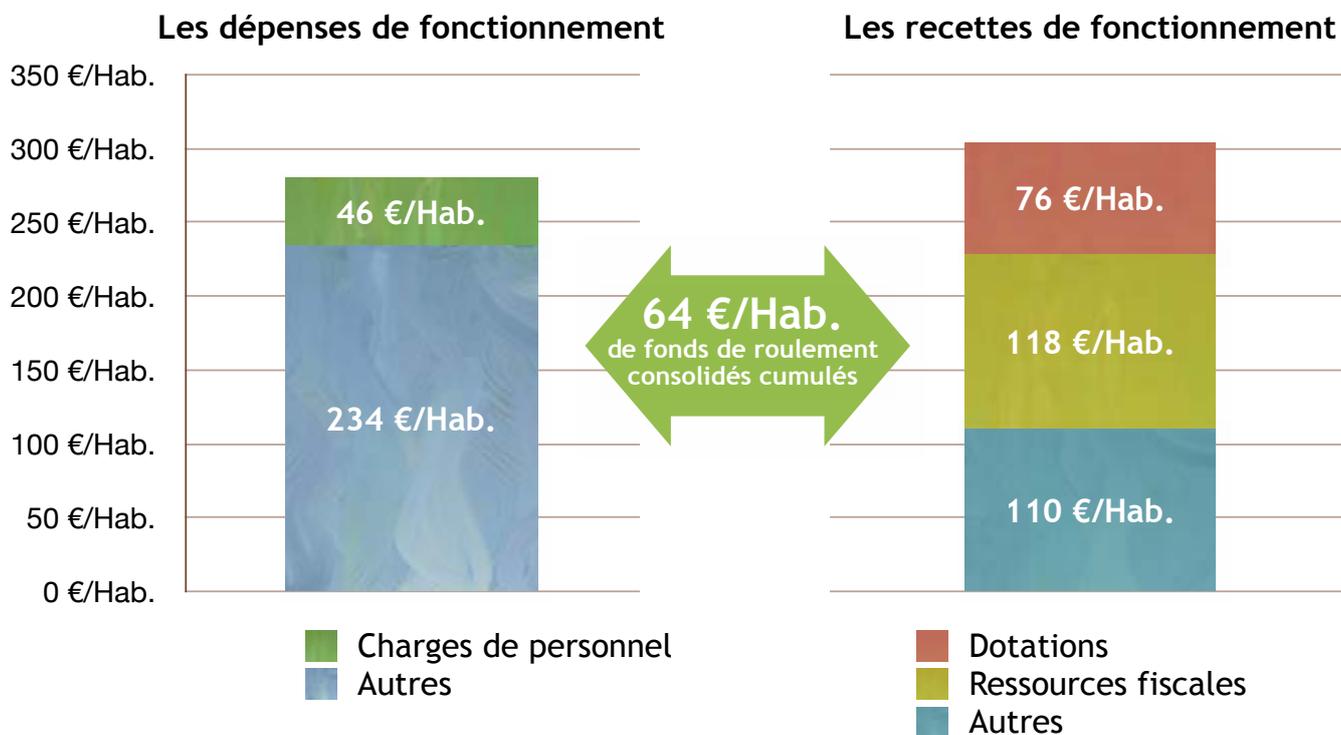
## Les moyens financiers

Le budget global s'élève à 13 230 524 € en recettes contre 11 279 822 € en dépenses.

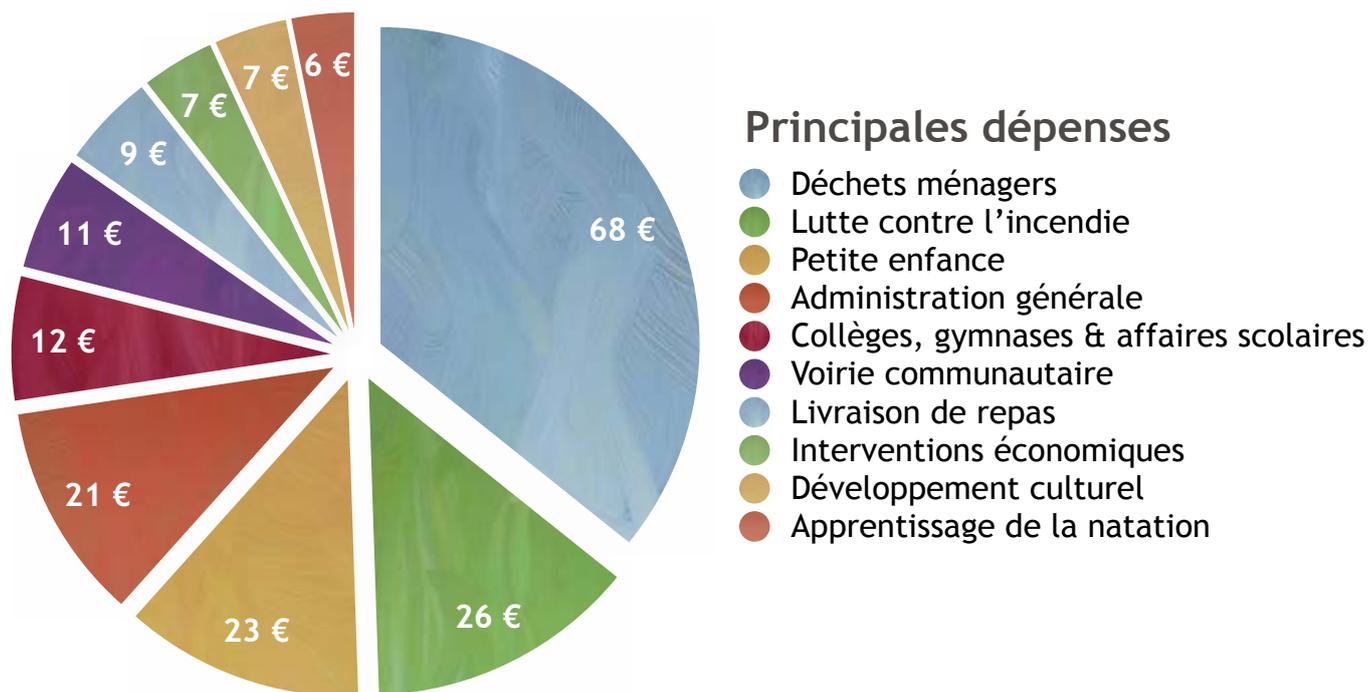
### Section d'investissement



### Section de fonctionnement (en euros par habitant)



Fin 2008 le fonds de roulement consolidé cumulé avec les budgets annexes (ZAE Argenlieu et SPANC) s'élève à 63 euros par habitant contre 54 euros pour la moyenne régionale.



## Les ressources humaines

Effectifs au 31 décembre 2008

NOMBRE D'AGENTS	TEMPS PLEIN	TEMPS NON COMPLET	TOTAL
SERVICES TECHNIQUES	14	6	20
SERVICE PETITE ENFANCE	14	1	15
SERVICES ADMINISTRATIFS	8	0	8
TOTAL	36	7	43





BP 10205  
60132 Saint-Just-en-Chaussée Cedex  
Tél. : 03 44 78 70 02 / Fax : 03 44 78 72 91  
accueil@cc-plateaupicard.fr

[www.plateaupicard.fr](http://www.plateaupicard.fr)